

Le Déstatouage

par le docteur Variot

M^r. Ruby

LE

DÉTATOUAGE

Les tatouages sont et restent *indélébiles*, car il est impossible d'enlever la couleur qui les constitue sans attaquer la substance du derme (1). Or la destruction, même très limitée et très superficielle du derme cutané, laissera toujours une cicatrice qui sera la marque de l'empreinte primitive.

Cependant si, théoriquement, l'indébilite des tatouages est absolue, dans la pratique on peut dire qu'elle n'est que relative. Qu'est-ce, en effet, qu'une cicatrice peu apparente ou à peine visible, en comparaison d'un dessin coloré en bleu ou en rouge qui attire toujours les regards? Une cicatrice, sans figure déterminée, sans contours bien arrêtés, est un accident banal, sans signification. Nous sommes tellement habitués à voir des marques cicatricielles sur la peau que notre attention ne s'y arrête plus, à moins que ces marques ne soient difformes ou ne siègent en certaines régions, au cou par exemple.

Donc si, dans la pratique, on parvient, par un procédé très simple, à substituer une cicatrice *minima* au tatouage

(1) Le temps lui-même, qui use tout, n'atteint que bien peu les tatouages. Si les empreintes au vermillon pâlissent à la longue, comme l'a démontré Hutin, les tatouages à l'encre de Chine, c'est-à-dire au charbon, sont à peu près immuables.

préexistant, on peut considérer le problème du *détatouage* comme résolu.

Rappelons sommairement pourquoi l'indébilité des tatouages reste absolue dans le sens strict du mot, et pourquoi on ne doit arriver qu'indirectement à la solution du problème du *détatouage*.

Dans un travail antérieur fait en commun avec M. Morau (1), nous avons démontré que la poussière colorée est introduite par les aiguilles du tatoueur dans la couche superficielle du feutrage fibro-élastique du derme cutané.

Primitivement les particules colorantes sont éparses; puis, à une époque indéterminée, la couleur se groupe systématiquement autour des vaisseaux sanguins très nombreux des papilles et surtout de la région sous-papillaire du chorion de la peau. Ces grains colorés, extrêmement ténus, innombrables, par leur fixation immuable, déterminent la couleur du tatouage vu par transparence au travers de l'épiderme et d'une partie de l'épaisseur du derme.

Nous avons vérifié nombre de fois cette remarquable topographie périvasculaire de la couleur dans les tatouages anciens. Tout récemment les tatouages du supplicé Mathellin ont été l'objet de notre examen microscopique. Sur les conseils de notre éminent maître, M. Mathias Duval, nous avons poussé dans l'une des artères humérales de cet homme une injection à la gélatine colorée au bleu de Prusse. Cette injection, très pénétrante, a rempli tous les vaisseaux sanguins de la peau du bras, y compris les régions tatouées. La peau, ainsi injectée, a pris une teinte bleue uniforme, et les dessins des tatouages sont devenus par suite indistincts.

Sur des préparations microscopiques de la peau tatouée et injectée, nous avons constaté, de la manière la plus évidente, l'accolement des particules colorantes noires (il s'agissait de tatouages faits à l'encre de Chine) sur les vaisseaux sanguins distendus par la matière à injection bleue. Fait

(1) Voyez *Revue scientifique* du 12 mai 1888.

capital, la couleur reste limitée à la moitié superficielle du derme, la partie profonde en est dépourvue et, par suite, est incolore.

La connaissance précise de la nature de la couleur employée par les tatoueurs et de la topographie de cette couleur dans le derme était nécessaire avant de faire des tentatives expérimentales de destruction des tatouages. *Nulla est ignoti curatio morbi*, si l'on peut appliquer ce vieil adage à ces difformités cutanées.

Ce n'étaient certes pas des médecins micrographes qui ont proposé d'extraire mécaniquement, avec la pointe d'une aiguille, les grains colorés intradermiques dont l'ensemble forme la figure du tatouage. Cette pratique est applicable tout au plus aux grains de poudre inclus dans la peau, à la suite de l'explosion des armes à feu, et encore faut-il que les grains ne soient pas trop nombreux. Mais, lorsqu'il s'agit des tatouages à l'encre de Chine, les plus communs, les granules de charbon, sont tellement ténus, tellement nombreux, si fortement accolés aux vaisseaux sanguins, qu'il serait absolument chimérique de faire de semblables tentatives. Combien de tatouages ont été piqués et repiqués par les tatoueurs sans aucun résultat.

On a proposé aussi, quand on ne connaissait pas la nature de la substance pulvérulente des tatouages, d'injecter dans l'épaisseur du derme des substances chimiques qui dissoudraient la couleur en respectant la trame fibro-élastique. Or nous savons maintenant que le charbon qui forme l'encre de Chine et qui colore les tatouages est inattaquable par les réactifs chimiques les plus violents, et que l'acide sulfurique, par exemple, qui détruit les tissus vivants avec une extrême rapidité, n'attaque pas le charbon dans les mêmes conditions. En voulant détruire le charbon par des procédés de ce genre, on arriverait à détruire la totalité de la peau et peut-être même les parties sous-jacentes.

Mais voyons maintenant des tentatives plus rationnelles de détatouage.

Les médecins ont espéré pendant longtemps faire disparaître le tatouage par la vésication. La vésication produit une irritation assez vive de la peau, une inflammation superficielle qui peut devenir suppurative, si on l'entretient à l'aide des agents épispastiques. Quand le vésicatoire se cicatrise, il ne laisse le plus souvent qu'une marque insignifiante. On supposait que, sous l'influence de la vésication, la dilatation considérable des vaisseaux sanguins et lymphatiques de la peau, la prolifération des cellules fixes et migratrices, amèneraient la mobilisation des grains colorés incorporés au derme, et que ces grains seraient résorbés par les vaisseaux lymphatiques ou entraînés par les cellules migratrices. Cette vue théorique a été ruinée par l'expérience : tous les médecins qui ont appliqué des vésicatoires sur les tatouages savent aussi bien que nous que, lors de la cicatrisation du vésicatoire, même entretenu pendant quinze jours avec de la pommade épispastique, le tatouage reparait aussi distinct qu'auparavant.

On a essayé de même, sans résultat, la succion après piqûres. Il est impossible de déplacer mécaniquement les grains colorés. Le sang qui est attiré par la succion à la surface d'un tatouage ouvert par des piqûres ne contient pas de couleur. Nous nous sommes assuré nous-même de ce fait, et nous avons varié l'expérience en appliquant une ventouse sur un tatouage fortement scarifié en tous sens, toujours avec un égal insuccès.

Le contre-tatouage avec des poudres blanches d'émail très finement porphyrisé n'atténue pas même momentanément la teinte des tatouages bleus, et ne produit aucune irritation dermique favorisant la résorption des particules colorées. Bien plus, les poudres blanches ne tiennent pas ; elles sont le plus souvent éliminées à travers l'épiderme.

Le tatouage fait avec des substances irritantes, mais non caustiques, est également infructueux.

Le retatouage au lait de femme jouit, à tort, dans le public, d'une grande faveur. Nous sommes d'accord avec Lam-

bert pour affirmer qu'il est à peu près toujours inutile. Si un tatouage repiqué au lait de femme pâlit un peu, dans quelques circonstances, c'est que le lait de femme ou autre employé, n'était pas frais, avait subi un commencement de fermentation et a eu une action irritante pour la peau. L'influence du lait de femme pour faire disparaître les tatouages doit être reléguée au rang des préjugés populaires.

Nous avons tenté, toujours sans succès, d'introduire dans la peau par le tatouage un certain nombre de substances irritantes, la teinture de cantharides, l'huile phéniquée, le tannin seul, la papaine, etc.; au bout de quelques jours, l'inflammation circonscrite de la peau que nous avons produite cessait et le tatouage restait parfaitement visible.

Nous arrivons aux procédés de tatouage vraiment efficaces, à l'emploi des caustiques.

Plusieurs questions doivent être ici posées.

Est-il préférable d'appliquer le caustique sur la peau tatouée, sans qu'elle soit repiquée?

Ou, au contraire, le retatouage est-il indispensable, comme premier temps de l'opération?

A quels caustiques faut-il donner la préférence? aux caustiques chimiques ou au feu?

Les médecins grecs, que la question du détatouage préoccupait déjà, appliquaient sur la peau *tatouée* des emplâtres compliqués, et le procédé de Criton relevé dans la traduction de Paul d'Égine donnait, paraît-il, des résultats satisfaisants: « Criton prescrit d'oindre de résine de térébenthine la région de la peau préalablement frottée de nitre, de laisser ce topique en place pendant six jours sur la région bandée, de le lever le septième, de *percer les stigmates* avec un instrument pointu et de laver avec une éponge le sang qui vient à couler. Après un court intervalle de temps, on doit frotter la région avec du sel fin, et appliquer pendant cinq jours le remède suivant: encens, nitre, cendre de lessive, cire, de chaque quatre deniers, de miel huit deniers.

Le médicament une fois dissous, tu trouveras dedans ce qui était noir (1). »

En somme, toute cette pharmacopée un peu mystérieuse et qui n'est plus de notre temps, se réduit à l'application d'un emplâtre irritant, la térébenthine, au retatouage et, comme troisième temps, à l'application d'un emplâtre légèrement caustique.

Parmi les médecins modernes, Tardieu, en se plaçant au point de vue de la médecine légale, a fait quelques essais pour s'assurer dans quelle mesure il fallait croire à l'indélébilité des tatouages envisagés comme signes d'identification.

Tardieu a réussi à enlever quelques tatouages en appliquant sur la peau une couche d'axonge saturée d'acide acétique. Il déterminait ainsi une escarre et une plaie assez longue à se cicatriser.

Lambert a répété avec des résultats incertains les expériences de Tardieu.

Nous avons vu, à l'infirmerie centrale des prisons de Paris, plusieurs criminels qui avaient enlevé eux-mêmes leurs tatouages. Les cicatrices consécutives étaient, dans quelques cas, très peu apparentes, et presque toujours alors les tatouages avaient été détruits par le vitriol. Ces individus n'avaient pas hésité à se verser sur la peau de la main ou du bras une certaine quantité d'acide sulfurique. Ils n'avaient laissé agir le caustique que quelques instants et s'étaient plongé la main ou le bras dans l'eau. La guérison des escarres et des plaies se faisait attendre parfois deux mois et même trois mois, d'où la nécessité de pansements très multipliés et une incapacité absolue de travail.

Nous ne sommes pas partisan de l'application directe du

(1) Bien d'autres procédés ont été proposés par les médecins grecs. Je ne crois pas devoir reproduire ici ces documents qu'on trouvera tout au long dans la consciencieuse étude de Berchon. (*Histoire médicale du tatouage*, 1869.)

caustique chimique à la surface de la peau colorée. Il vaut mieux, à notre avis, quelque caustique qu'on adopte, faire un retatouage préliminaire, comme on le faisait déjà dans le procédé de Criton.

La grande préoccupation que l'on doit avoir, quand on enlève un tatouage, est de ne pas substituer, à l'image colorée, une cicatrice plus difforme qu'elle. Pour cela il faut limiter, autant qu'il est possible, l'épaisseur de l'escharification à la zone du derme qui contient la couleur.

Moins on détruira de derme, plus on aura de chances d'avoir une cicatrice peu visible.

S'il suffisait de détruire toute la peau pour enlever un tatouage, on devrait simplement recourir à l'application du caustique de Vienne.

Mais il faut avant tout limiter l'action du caustique, en graduer la pénétration en quelque sorte. Or, pour remplir cette indication, l'opération du tatoueur nous paraît la meilleure.

Les piqûres ainsi faites pour faciliter l'entrée du caustique ne dépassent pas la moitié superficielle du derme; l'agent destructeur suit les mêmes voies que les particules colorées pour entrer dans la peau et il tend à circonscrire son action à la zone du derme retatoué.

Il ne nous a pas semblé avantageux d'introduire directement la substance caustique à l'état liquide dans les piqûres. Le repiquage d'un tatouage avec un faisceau d'aiguilles trempé dans l'acide sulfurique, l'acide acétique, dans une solution concentrée d'oxalate de potasse ou de nitrate d'argent, est toujours excessivement douloureux. Au bout de quelques instants, les plus courageux demandent grâce.

De plus, l'escharification ainsi produite n'est pas régulière; elle est trop profonde en quelques points, trop superficielle en d'autres. L'escarre elle-même manque d'adhérence. Nous avons donc renoncé, devant ces difficultés, au tatouage avec les solutions caustiques.

Voici le procédé de détatouage auquel nous nous sommes

arrêté, comme conclusion de nos recherches sur ce sujet. Ce procédé n'est nullement effrayant, car il ne nécessite aucune instrumentation spéciale. Il est peu douloureux, et les personnes qui se sont soumises au tatouage savent que les piqûres multiples sont parfaitement supportables. Aucun pansement n'est nécessaire. Le travail des hommes qui veulent se faire détatouer n'est pas entravé. Enfin ce procédé est d'une telle simplicité, qu'il peut être appliqué même par des personnes étrangères à la médecine; il n'entraîne ni accidents ni complications.

J'enduis ou je badigeonne les parties de peau tatouée avec une solution concentrée de tanin, puis, à l'aide d'un jeu d'aiguilles, comme en fabriquent les tatoueurs, je fais des piqûres très serrées sur toute la surface de peau que je veux décolorer, en ayant soin d'empiéter sur la peau incolore. J'introduis ainsi dans la partie superficielle du derme une certaine quantité de tanin. L'emploi du tanin dans ce premier temps de l'opération a l'avantage d'être antiseptique, hémostatique, et de servir de mordant au caustique.

Je passe, en frottant fortement sur toutes les parties que j'ai piquées au tanin, le crayon de nitrate d'argent ordinaire. Je laisse pendant quelques instants la solution concentrée de sel d'argent agir sur l'épiderme et le derme, jusqu'à ce que je voie les piqûres se détacher en noir foncé. J'essuie alors la solution caustique; la surface tatouée est devenue noire par la formation d'un tannate d'argent qui s'est produit dans les couches superficielles du derme. Il convient d'assurer la dessiccation de l'escarre pendant les trois premiers jours, en la saupoudrant plusieurs fois dans la journée avec de la poudre de tanin. C'est le meilleur moyen d'éviter le détachement prématuré de la croûte et la suppuration qui s'ensuivrait. Les deux temps de cette petite opération peuvent se faire très vite et ne provoquent qu'une douleur modérée. Quant aux suites, elles sont fort simples. Dans les deux premiers jours qui suivent la cauté-

risation, il y a une légère réaction inflammatoire, avec une sensibilité variable. Puis, les jours suivants, toutes les parties piquées au tanin et cautérisées au nitrate d'argent prennent une teinte noire foncée, formant une sorte de croûte ou d'escarre mince, très adhérente aux parties profondes et deviennent, le troisième ou le quatrième jour, tout à fait indolores.

En une seule séance, il ne convient d'enlever par ce procédé qu'une plaque de tatouage grande en surface comme une pièce de cinq francs en argent.

Il est préférable de n'agir qu'en fragmentant le tatouage. On évite ainsi toute chance d'accident et l'on n'entrave même pas les occupations de la personne qui se fait détatouer.

Au bout de quatorze à dix-huit jours, selon le cas, la croûte ou l'escarre superficielle se détache spontanément. Le derme et l'épiderme sont réparés en dessous, et l'on aperçoit, à la place du tatouage qui est tombé avec la croûte, une cicatrice superficielle rougeâtre. Cette cicatrice se décolore progressivement et, au bout de quelques mois, elle est généralement peu apparente.

On le voit, cette petite opération, qui n'exige que l'habitude du tatouage, peut être faite bien facilement. Les mêmes hommes qui exercent le métier de tatoueur peuvent pratiquer le détatouage.

Les suites de l'opération sont nulles. Le seul pansement consiste à maintenir la croûte sèche en la saupoudrant avec du tanin. La cicatrisation se fait spontanément sous l'escarre, qui est très adhérente et met le travail réparateur à l'abri de l'air et des germes morbides.

Après tout ce qui précède, on comprendra sans peine pourquoi nous donnons la préférence au caustique chimique, introduit par le retatouage, sur le cautère actuel, autrement dit le fer rouge.

Outre que le fer rouge inspire toujours un effroi instinctif, c'est un moyen de cautérisation dont il est bien difficile

de mesurer l'intensité. Ou bien on ne pénètre pas assez profondément dans le derme avec le thermo-cautère, ou bien on dépasse le but. Comment limiter l'action du feu à un ou deux dixièmes de millimètres d'épaisseur ! Les résultats que nous avons obtenus avec le thermo-cautère ont été très inconstants. Dans certains points du tatouage, la couleur a complètement disparu, mais elle persiste dans d'autres points quand on manie l'instrument prudemment. Or il est difficile de vaincre la répugnance des personnes qui refusent généralement de se soumettre à plusieurs applications de feu pour une opération qui, après tout, n'est pas indispensable.

Depuis nos premières publications, nous avons essayé, non sans succès, de généraliser notre procédé d'escharification limitée et graduée aux taches pigmentaires naturelles, c'est-à-dire aux *nævi* pigmentaires congénitaux dont la difformité est si frappante quand ils siègent au visage. Le tatouage vulgaire est une pigmentation de la surface du derme produite artificiellement par la pénétration de particules étrangères. Les *nævi* pigmentaires circonscrits, ou diffus, comme dans les cas de mélanodermie congénitale, sont dus à une pigmentation anormale de l'épiderme et de la couche superficielle du derme. Au point de vue de la topographie du pigment qui, dans les *nævi*, est élaboré normalement par les éléments vivants, il n'y a pas analogie complète avec la pigmentation artificielle du tatouage. En effet, dans le tatouage, les grains colorés sont tous intra-dermiques, tandis que le pigment organique des *nævi* est dermo-épidermique. Néanmoins, on conçoit que la destruction de la couche épidermique et en même temps de la zone dermique pigmentée, dans les taches naturelles, doit laisser à sa place un tissu cicatriciel incolore formé aux dépens des couches profondes du derme.

Dans le service de M. d'Heilly, à l'hôpital Trousseau et à l'infirmerie centrale des prisons, nous avons enlevé, par ce procédé, une demi-douzaine de taches pigmentaires natu-

relles dont la dimension variait d'une pièce de 50 centimes à la dimension d'une pièce de 2 francs.

La cicatrice, après la chute de l'escarre, était rosée; dans un cas que nous avons revu au bout de quatre mois, la teinte de la cicatrice avait pâli et la pigmentation de la région n'avait pas reparu.

Dans la nigrilie du chien, que tous les chasseurs connaissent bien, et qui consiste dans ces taches noires éparses sur les lèvres, sur la muqueuse de la bouche, etc., la pigmentation est plus tenace.

Une escharification superficielle d'une plaque de nigrilie est suivie d'une cicatrice d'abord rosée; mais l'épithélium pigmentaire se régénère avec une grande rapidité, et au bout de deux mois la cicatrice, d'abord rosée, est redevenue presque aussi noire que les plaques de nigrilie restées intactes. Il est probable qu'en détruisant plus profondément le derme, on entraverait la régénération du pigment, mais nous n'avons pas encore fait d'expériences dans cette direction. Quoi qu'il en soit, la régénération du pigment est infiniment moins active dans la race humaine, et même chez le nègre on voit que les cicatrices consécutives à des destructions un peu profondes du derme sont incolores.

Les moyens dont disposent actuellement les chirurgiens pour faire disparaître les *navi* vasculaires, les taches de vin autrement dit, ne sont pas tellement efficaces, les cicatrices obtenues ne sont pas tellement satisfaisantes qu'on ne doive songer à tirer parti du procédé d'escharification qui nous réussit pour enlever les tatouages.

Bon nombre de taches de vin, les taches lisses surtout, doivent leur coloration à des dilatations vasculaires limitées aux papilles et à la couche dermique sous-papillaire. Les parties profondes du derme sont normalement vascularisées. Le tatouage au tannin de ces *navi* vasculaires et leur cauterisation légère au nitrate d'argent doivent, *à priori*, suffire pour produire la mortification et l'élimination de la couche dermique vasculaire si difforme. La cicatrice doit être ob-

tenue aux dépens de la partie profonde du derme normalement vasculaire.

Chez un malade de l'Hôtel-Dieu, nous avons expérimenté notre procédé sur une tache vineuse de l'étendue d'une pièce de 4 franc. Cette tache siégeait dans le dos.

Au bout de quinze jours, l'escarre s'est détachée comme celle d'un tatouage, et la cicatrice sous-jacente n'était nullement difforme; elle était même très peu apparente.

Nous nous proposons de poursuivre ultérieurement ces recherches thérapeutiques.

Est-il besoin, en terminant cet article, de nous justifier des attaques assez vives qui ont été dirigées contre nous à l'occasion du détatouage? Ces attaques sont parties de personnes bien intentionnées sans doute, mais qui croient à tort que l'esprit philanthropique est l'ennemi de l'esprit scientifique.

Le détatouage peut rendre de réels services sociaux. Il y a, comme l'a très bien dit M. Alphonse Bertillon (1), des sauvages de notre civilisation qui portent sur la peau des membres et même sur le visage des dessins grotesques quand ils ne sont pas obscènes, des inscriptions haineuses. Toutes ces marques visibles ferment les portes honnêtes devant ces hommes qui gardent l'empreinte du baigneur par leurs tatouages. La réhabilitation de ces malheureux est impossible sans le détatouage.

Enfin, combien de désœuvrés, de marins, de soldats qui, une fois rentrés dans la vie civile, rougissent d'être tatoués comme des prisonniers ou comme des prostituées!

Le détatouage peut-il entraver la recherche des criminels par la justice? Laissons répondre M. Alphonse Bertillon, le chef du service anthropométrique. Le tatouage est un indice

(1) Je tiens à remercier publiquement M. Alphonse Bertillon, chef du service anthropométrique, de sa généreuse intervention en ma faveur lors de la polémique de presse qui s'est engagée sur le détatouage.

d'identification trompeur, car il est modifiable. S'il n'est pas enlevé, il peut être masqué par un tatouage surajouté. Quand un dessin a cessé de plaire, on peut en tracer un autre par-dessus, ou on peut simplement l'ombrer uniformément. Le tatoueur, comme le peintre surcharge sa toile, surcharge aussi la peau. Depuis que le service d'identification est établi à Paris sur des bases scientifiques, c'est-à-dire sur l'anthropométrie, le tatouage, comme moyen de reconnaissance des criminels, est relégué au second plan.
